



Régie EPIC T2C  
90 Boulevard Danielle Mitterrand  
63800 COURNON-D'AUVERGNE  
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 25 février 2026** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social, Centre T2C Ginette MAGNIER à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de procurations : 5  
Date de la convocation : 18 février 2026

**Etaient Présents :**

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM Christophe BERTUCAT ; Cyril CINEUX ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Gilles VESCOVI ; Thomas WEIBEL || M. Cyril POTELLERET.

**Etaient excusés avec mandat :**

**M. Claude AUBERT** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **M. Richard BERT** excusé, donne pouvoir à M. CINEUX ; **M. François RAGE** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE || **M. Damien ROMERO** excusé, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET ; **M. Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER.

**Etaient excusés :**

MM. Eric EGLI ; Laurent GANET, Stanislas RENIE ; M. Tahar BOUANANE.

**Etaient absents :**

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT.

## DELIBERATION DCA 2026/001

### Réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2026

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2026.**

La Décision Modificative présentée ci-après et dont la maquette budgétaire est annexée, modifie le budget primitif sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Les modifications présentées proposent de traiter :

- ➡ Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 125 000 € soit :
  - Inscription de 125 000 € en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».
  - Cette inscription est compensée par une diminution des dépenses de 45 000 € au chapitre 011 (pièces de rechange) et de 80 000 € au chapitre 012 (médailles du travail)
  - Inscription de 125 000 € en recettes de la section d'investissement au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement ».
  - Cette recette supplémentaire est affectée :

- A hauteur de 90 000 € pour l'acquisition de postes informatiques (compte 2183)
- A hauteur de 14 000 € pour le renouvellement de caméras piétons (compte 2183)
- A hauteur de 12 720 € pour corriger une erreur sur le report d'un engagement en cours (compte 2318)
- A hauteur de 8 280 € pour le solde pour des opérations urgentes (compte 2145)

Acquisition de matériels informatiques :

Concernant l'acquisition de matériels informatiques, nous sommes face à la nécessité de faire évoluer notre parc informatique (portable et fixe) permettant de migrer l'ensemble du parc sur le système d'exploitation Windows 11 en lieu et place de Windows 10 qui n'est plus maintenu en particulier en lien avec nos contraintes de sécurité informatique (NIS2, certification ISO 27001).

En ce début d'année 2026, nous sommes confrontés à une tension très forte sur les prix des matériels informatiques qui va s'accroître au cours des semaines et mois qui viennent, nécessitant, de fait, une réactivité dans la mise en place du marché informatique.

- ➔ Le virement en section d'investissement du compte 2051 au compte 232 pour finaliser l'investissement en cours sur le logiciel de gestion des immobilisations.

**En résumé :**

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2026			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>BUDGET 2026 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget 2026</b>	<b>BUDGET 2026 - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget 2026</b>
		021 Transfert de la section de fonctionnement	125 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>125 000,00</b>
<b>BUDGET 2026 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget 2026</b>	<b>BUDGET 2026 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget 2026</b>
011 Charges à caractère général	-45 000,00	20 Immobilisations incorporelles	-2 780,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	-80 000,00	21 Immobilisations corporelles	112 280,00
023 Transfert à la section d'investissement	125 000,00	23 Immobilisations en cours	15 500,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>125 000,00</b>

Il vous appartient d'en délibérer et d'approuver la décision modificative n°1-2026.

**Le Conseil d'Administration :**

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité

- d'approuver la décision modificative N°1-2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La Présidente de l'EPIC  
Madame Blandine GALLIOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.